

Aspects of International Properties Right, document qui fixe d'ailleurs les règles de l'OMC au sujet des droits d'auteur.

Dans l'ensemble, ces modifications, pour nécessaires qu'elles soient, demeurent cependant mineures. Elles mettent toutefois en perspective l'immobilisme et l'indifférence du gouvernement canadien en matière de propriété intellectuelle. Nous en avons pour preuve l'article 58 du projet de loi C-57 aux lignes 5 à 8 de la page 25. Cet article crée un nouveau droit, bien sûr, soit celui d'autoriser ou non, par l'artiste, la fixation et la diffusion de sa prestation. Or, le libellé de cet article témoigne *prima facie* de l'anachronisme et de l'archaïsme dans lesquels est figée la Loi canadienne du droit d'auteur.

Je ferai un peu de poésie. À l'origine, il y avait les sons naturels des éléments: la mer, le vent, le doux zéphyr, l'éboulis, le pétilllement du feu. Puis vinrent les sons naturels de la communication animale et humaine: le chant de l'oiseau, le grognement du singe, le cri de l'enfant, le murmure d'amour, le tam-tam africain. Il y a moins d'un siècle, tous les sons étaient en direct.

Dans un processus évolutif et créatif, aujourd'hui, l'air est rempli de sons qui sont mis en conserve sur des disques, des bandes magnétiques, des disques compacts, des vidéos, des CD-ROM. Malheureusement, il semble que la Loi canadienne du droit d'auteur se soit figée dans le temps autour de 1878 plus précisément, alors que Thomas Edison inventait l'enregistrement sur rouleau perforé.

L'article 58 du projet de loi C-57 est très éloquent, pour ne pas dire à ce sujet, criant, et je cite: «... de fixer la prestation ou une partie importante de celle-ci, au moyen d'une empreinte, d'un rouleau perforé ou autre organe à l'aide duquel des sons peuvent être reproduits mécaniquement;».

En inventant le phonographe, Thomas Edison pensait que les sons pouvaient être fixés en forme permanente pour être reproduits.

Le Président: Ma chère collègue, vous pourrez reprendre après la période des questions orales.

Comme il est 14 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations de députés conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LE LAC DE LA DERNIÈRE-MONTAGNE

M. Bernie Collins (Souris—Moose Mountain, Lib.): Monsieur le Président, en septembre, le gouvernement du Canada, la Société pour la préservation des terres humides de la Saskatchewan, Canards illimités Canada et Wetlands for the Americas ont signé un accord afin de collaborer avec divers organismes et individus pour préserver et améliorer le lac de la Dernière-Mon-

tagne qui revêt une grande importance pour l'habitat des oiseaux de rivage.

Le lac de la Dernière-Montagne est le 25^e site désigné comme réserve pour les oiseaux de rivage dans l'hémisphère occidental et le troisième au Canada. Les deux autres se trouvent à la baie de Fundy au Canada atlantique et aux lacs Quill, en Saskatchewan.

Cette mesure aidera à préserver la biodiversité de l'hémisphère. À l'échelle internationale, des personnalités reconnaissent que le Canada possède des ressources naturelles qui protégeront les générations à venir.

* * *

[Français]

LA SITUATION EN BOSNIE

M. Jean H. Leroux (Shefford, BQ): Monsieur le Président, 55 Casques bleus canadiens sont actuellement encerclés par les forces rebelles serbes en Bosnie. Ce n'est pas la première fois que les troupes canadiennes se trouvent dans une situation difficile à cause d'actes hostiles de la part de combattants en ex-Yougoslavie.

Mais les actions illégales des forces serbes contre les forces internationales de maintien de la paix en Bosnie inquiètent tous les Québécois et Canadiens. La population bosniaque est littéralement déchirée par les combats qui sévissent, mais elle pourrait souffrir davantage cet hiver sans la présence des Casques bleus.

C'est avec courage et dignité que nos soldats s'acquittent de leur devoir humanitaire en ex-Yougoslavie et les députés du Bloc québécois en sont très fiers. Le gouvernement fédéral et la communauté internationale doivent continuer de leur fournir tout le soutien qu'ils méritent.

* * *

[Traduction]

LE CONCOURS POUR PROMOUVOIR LES ACTIVITÉS MINIÈRES AU CANADA

Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington, Lib.): Monsieur le Président, je félicite Sara McMillan de Fort McMurray, qui a remporté le premier prix de la catégorie huit ans et moins du concours d'affiches pour promouvoir les activités minières au Canada. Le concours était parrainé par l'Institut canadien des mines et de la métallurgie.

C'est Syncrude Canada, dans ma circonscription, qui a inscrit l'affiche de Sara au concours dont les participants venaient de partout au Canada. Sara est à la tribune aujourd'hui, en compagnie de sa soeur, sa mère, son père et sa grand-mère.

J'invite les députés à se joindre à moi pour féliciter Sara d'avoir gagné une récompense prestigieuse.

Des voix: Bravo!